

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Juillet 2021

CO 288 DE

Nombre de  
Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .66

Votants : ..77

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTECCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Étaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Étaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

**Objet : Actions urgentes permettant de limiter les effets de la sur-fréquentation du site de La Reculée des Planches Près Arbois**

Cadre général : objectifs du projet

La sur-fréquentation du site de la reculée des Planches (1000 véhicules/jour en été), constatée depuis quelques années nécessite de concilier l'accueil des visiteurs, avec la protection de l'environnement, la sécurité et le bien-être des habitants.

Ces objectifs nécessitent de maîtriser les flux de la fréquentation et de modifier le comportement constaté des visiteurs notamment en période de canicule (séjour prolongé aux abords de la Cuisance, « partie de campagne ») mais croissant le reste du temps depuis deux ans.

Ainsi, en 2021 il s'agit d'agir sur des leviers permettant d'atteindre la majeure partie de ces objectifs en proposant :

➤ **Plusieurs lieux de stationnement.** La réflexion engagée depuis quelques mois conduit à proposer trois solutions complémentaires :

-Pour le visiteur familial, un parking en amont du lieu de visite, sur un terrain acheté par la Communauté de Communes et situé avant l'entrée du village (à 500 m du cœur du village, 250 m de son entrée), ce dernier étant rendu accessible par un cheminement à sécuriser sur l'accotement (travaux réalisés par le Conseil Départemental du Jura) ;

-Pour le randonneur, un parking de délestage situé à la carrière d'Arbois en surplomb de la RD 469 (couplé à un sentier de randonnée à remettre en état) ;

-Pour le visiteur souhaitant fournir un minimum d'effort physique et les camping-caristes il est demandé de privilégier un stationnement au camping d'Arbois avec une offre de navette payante, depuis Arbois, avec arrêt-minute au camping, à la cartonnerie et dépose près de l'église des Planches ;

-À promouvoir une circulation piétonne dans le village.

Affiché le 8 Juillet 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 8 Juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Juillet 2021  
CO 288 DE (SUITE)

**Objet : Actions urgentes permettant de limiter les effets de la sur-fréquentation du site de La Reculée des Planches Près Arbois**

- **De la communication et de la signalétique**, permettant aux visiteurs de faciliter la compréhension du site et prendre connaissance des interdictions existantes (ex : baignade) afin de pouvoir effectuer un choix le plus en amont possible ;
- **Des temps d'accueil et de sensibilisation des touristes** à la quiétude du village et à la fragilité du site (maraudage) ;
- **En parallèle des démarches d'interdiction, de contrôle et de sanctions (Gendarmerie) ;**

Est inclus dans le cout des travaux le temps agent de la CCAPS nécessaire au suivi des travaux. Ce temps bénéficie d'un financement.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	TTC	RECETTES	taux sur enveloppe éligible	enveloppe éligible	TTC	% du projet
Sécurisation Carrière Arbois - fournitures de barrières et enrochement (2832 + 1000 €) - prestation de service : pose barrières et nettoyage partie du sentier (3600 €)	7 432,00 €	Région	50%	3 593,33 €	1 796,67 €	4,45%
signalétique minimale : 3 fléchages rando/PDIPR, carrière	2 040,00 €	ANCT	44%	5 060,39 €	2 249,85 €	5,58%
navette / phase expérimentale été 2021 (sur 3 semaines 20 juillet au 15 aout)	6 445,00 €	LEADER (F1 Pôles structurants)	78%	40 354,16 €	31 378,15 €	77,76%
communication : Guide de la Cascade	1 854,50 €	CCAPS	20%	24 647,50 €	4 929,50 €	12,22%
médiation avec la population et les touristes = Action de maraudage: - 2 stagiaires - prestation d'accompagnement par un prof du CFPPA qui maîtrise le terrain + la technique de maraudage - matériel pour 1600 €	6 876,00 €					
Encadrement du maraudage et conseil environnementaux pour gestion du site - Ingénierie CCAPS (salaire chargé + 15 % de frs annexes + frais de déplacements)	4 060,57 €					
Temps de défrichage des agents techniques de la CCAPS pour le défrichage du sentier de randonnée	1 694,31 €					
Ingénierie de suivi des travaux (salaire chargé 30 % sur 6 mois - VTA)	5 819,45 €					
Coordination du projet et des acteurs -Ingénierie CCAPS (salaire chargé 0,4 ETP + 15% forfaitaire de frs annexes sur 2 mois)	4 132,33 €					
<b>TOTAL</b>	<b>40 354,16 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>40 354,16</b>	<b>100,00%</b>

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Juillet 2021  
CO 288 DE (SUITE)

**Objet : Actions urgentes permettant de limiter les effets de la sur-fréquentation du site de La Reculée des Planches Près Arbois**

Pour rappel la CCAPS a fait l'acquisition d'un terrain de 2580 m<sup>2</sup> pour un montant de 7740 € avec comme frais annexes 1500 € de bornage, 700 € de frais notariaux (délibération CO 145 DE).

La région interviendrait sur le financement du poste de coordinateur du projet à hauteur de 50 %, l'ANCT sur le poste d'ingénierie de suivi des travaux (VTA) à 44 % et LEADER interviendrait sur l'ensemble des autres dépenses pour permettre d'atteindre 78 % de subvention (80 % de subvention sur les dépenses hors ingénierie).

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1/ Valide le portage en maîtrise d'ouvrage par la CCAPS du projet 2021 des Planches-près-Arbois, tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel,
- 2/ Valide le niveau des dépenses à engager et de les inscrire en totalité au budget 2021;
- 3/ Donne son accord pour solliciter tout financeur disposé à aider le projet et ce au meilleur taux possible, notamment le FEADER dans le cadre du programme LEADER.
- 4/ S'Engage à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités ;
- 5/ Autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce projet et à déposer les demandes de subventions.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210706-CO288DE\_2021-DE